

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SAINTE MARGUERITE SUR DUCLAIR

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 26 FÉVRIER 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le lundi 26 février, à 20 heures 30 minutes, les membres du conseil municipal, légalement convoqués se sont réunis à la mairie, sous la présidence de Madame Astrid LAMOTTE, Maire.

Présents : Mme Astrid LAMOTTE, M. Sébastien PONTY, Mme Réjane SEREY, M. Jean-Marc LUCE, M. Jean-Claude LECOMTE, Mme Dominique HERVIEU, Mme Nelly BABOIS, M. Germain BUQUET, Mme Véronique BELVAL, M. José SARAIVA, M. Raymond GABRIEL, M. Sven ULRIKSON, M. Joël THOMAS, Mme Martine ANQUETIL et M. Dominique POUETTE.

Absentes excusées :

- Mme Christèle MILLION qui a donné pouvoir à M. Sébastien PONTY
- Mme Caroline CASTEL
- Mme Lucie GUICHARD qui a donné pouvoir à Mme Astrid LAMOTTE
- Mme Juliane GUÉLODÉ qui a donné pouvoir à M. Joël THOMAS

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

A l'unanimité, Monsieur LECOMTE est désigné secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 29 JANVIER 2024

Ce procès-verbal est adopté à l'unanimité.

CONVENTION POUR L'ACCUEIL DU FESTIVAL SPRING

Madame HERVIEU présente la convention de partenariat entre la commune et la Métropole Rouen Normandie dont l'objet est de définir les modalités de mise à disposition gracieuse et d'accueil pour l'organisation du spectacle du 22 mars à 19h30.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité autorise Madame la maire est à signer la convention.

IDENTIFICATION DES ZONES D'ACCÉLÉRATION DES ENERGIES RENOUVELABLES DE LA COMMUNE

Madame la présidente de séance explique le principe des Zones d'Accélération des Energies Renouvelables. Elle évoque la loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, notamment son article 15.

Madame la maire présente les zones identifiées en commission comme zones d'accélération pour le développement des énergies renouvelables ainsi que les arguments ayant conduit à ces propositions de zones.

Conformément à la loi, une consultation du public a été effectuée du 22 janvier au 12 février 2024 (avis sur Panneau Pocket, le site internet de la commune et avis aux panneaux d'affichage municipaux).

Les zones concernées sont les suivantes :

- Photovoltaïque sur toit : l'ensemble de la commune, sauf l'église
- Géothermie : l'ensemble de la commune

Ouï l'exposé de Madame la maire et après avoir délibéré à la majorité, 10 voix pour, 1 voix contre (M. SARAIVA) et 7 abstentions (Mmes BELVAL ANQUETIL GUÉLODÉ et Mrs GABRIEL ULRIKSON THOMAS POUETTE), le conseil municipal :

- Définit comme zones d'accélération des énergies renouvelable de la commune les zones proposées ci-dessus ;
- Valide la transmission de la cartographie de ces zones à Madame la secrétaire générale de la préfecture de la Seine-Maritime, référente préfectorale à l'instruction des projets d'énergies renouvelables et des projets industriels nécessaires à la transition énergétique du département de la Seine-Maritime ainsi qu'à Monsieur le Président de la Métropole Rouen Normandie ;
- Valide le principe de l'intégration de ces zones dans le document d'urbanisme de la commune dès que la cartographie départementale sera arrêtée, en application du II de l'article L.153-31 du code de l'urbanisme.

TRAVAUX CLOCHER DE L'ÉGLISE

Madame LAMOTTE fait savoir que notre assistante à maîtrise d'ouvrage (AMO) a déposé notre demande de subventions DETR et DSIL 2024 auprès de la Préfecture avec la délibération du 21 février 2023. Notre dossier a bien été réceptionné. Il n'est donc pas nécessaire de redélibérer.

APPROBATION DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Madame la maire commente le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) et ajoute que celui-ci a été validé par la Préfecture.

Elle rappelle que le DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs) a été élaboré en 2022 et qu'il doit être mis à jour tous les cinq ans. Afin d'harmoniser les documents relatifs à la gestion des risques, elle propose de dater notre DICRIM comme mis à jour en 2024, celui-ci n'ayant subi aucune modification depuis sa conception.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité :

- Approuve le Plan Communal de Sauvegarde ;
- Décide que le DICRIM identique à celui de 2022, soit daté de 2024.

AVIS SUR L'EMPLACEMENT DE L'ANTENNE BOUYGUES SUR UN TERRAIN COMMUNAL

Madame la maire rappelle le contexte depuis le premier contact avec BOUYGUES. Elle ajoute qu'il convient de respecter la santé publique et limiter la pollution visuelle.

Elle propose à ses collègues de retenir une parcelle communale située à l'orée du bois de la Corderie pour l'implantation d'une antenne.

Monsieur ULRIKSON demande si une antenne supplémentaire est obligatoire. Madame LAMOTTE répond que si le conseil municipal ne se positionne pas ce soir sur la mise à disposition d'un terrain communal, BOUYGUES traitera avec un propriétaire privé, sur une parcelle déjà retenue.

Monsieur LECOMTE fait savoir que d'après les études, il n'y aurait pas de risque pour la santé de la population et des animaux.

Après délibération, le conseil municipal à la majorité refuse ce choix par 8 voix contre (Mmes BELVAL ANQUETIL GUÉLODÉ et Mrs SARAIVA GABRIEL ULRIKSON POUETTE THOMAS), 3 abstentions (Mme BABOIS, Mrs LUCE et LECOMTE) et 7 voix pour.

CHOIX DU LOGO DE LA COMMUNE

Madame HERVIEU fait savoir que l'identité visuelle de la commune est le blason. Celui-ci convient aux courriers officiels mais il est moins adapté pour la communication. La commission culture et communication a travaillé avec un graphiste sur la conception d'un logo. Celui-ci fait l'objet d'une présentation au conseil municipal.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité retient la proposition de la commission. La couleur du logo sera modifiable en fonction des événements ou des festivités.

PROPOSITION D'INSTALLATION D'UN PANNEAU DE COMMUNICATION INTERACTIF

Madame HERVIEU explique le principe de fonctionnement d'un panneau de communication interactif et les différentes informations qui seraient à la disposition du public. Plusieurs élus rappellent que la commune a son site internet, l'application Panneau Pocket, des panneaux d'affichage et des bulletins d'information. De plus, le coût annuel de la location leur semble onéreux.

Après délibération, le conseil municipal à la majorité n'est pas favorable à l'installation de cet équipement, 10 voix contre (Mmes SERY BELVAL ANQUETIL GUÉLODÉ et Mrs LUCE BUQUET SARAIVA ULRIKSON THOMAS POUETTE), 3 abstentions (Mrs LECOMTE GABRIEL et Mme GUICHARD) et 5 voix pour.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Madame HERVIEU fait savoir qu'à ce jour 86 votes concernant le budget participatif ont été réceptionnés.

Madame LAMOTTE signale :

- que le PLUi sera révisé en 2027 et qu'à ce sujet une réunion publique aura lieu à DUCLAIR le 11 mars à partir de 19 heures ;
- que la première tranche des travaux de changement de la canalisation d'eau potable de l'impasse de l'Orvason va prochainement démarrer ;
- que la commission des baux communaux s'est rendue au bois des Monts et qu'elle a constaté qu'une partie de l'espace public boisé servait de dépôt à des riverains. Monsieur THOMAS demande s'ils devront aussi enlever leurs rangées de bois. Madame LAMOTTE répond que tout devra être enlevé et qu'ils en seront informés par courrier.

Madame ANQUETIL signale qu'il y a beaucoup de trous sur la route de Saint-Wandrille. Ceci est très dangereux pour les véhicules et plus particulièrement pour les deux roues.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h58.